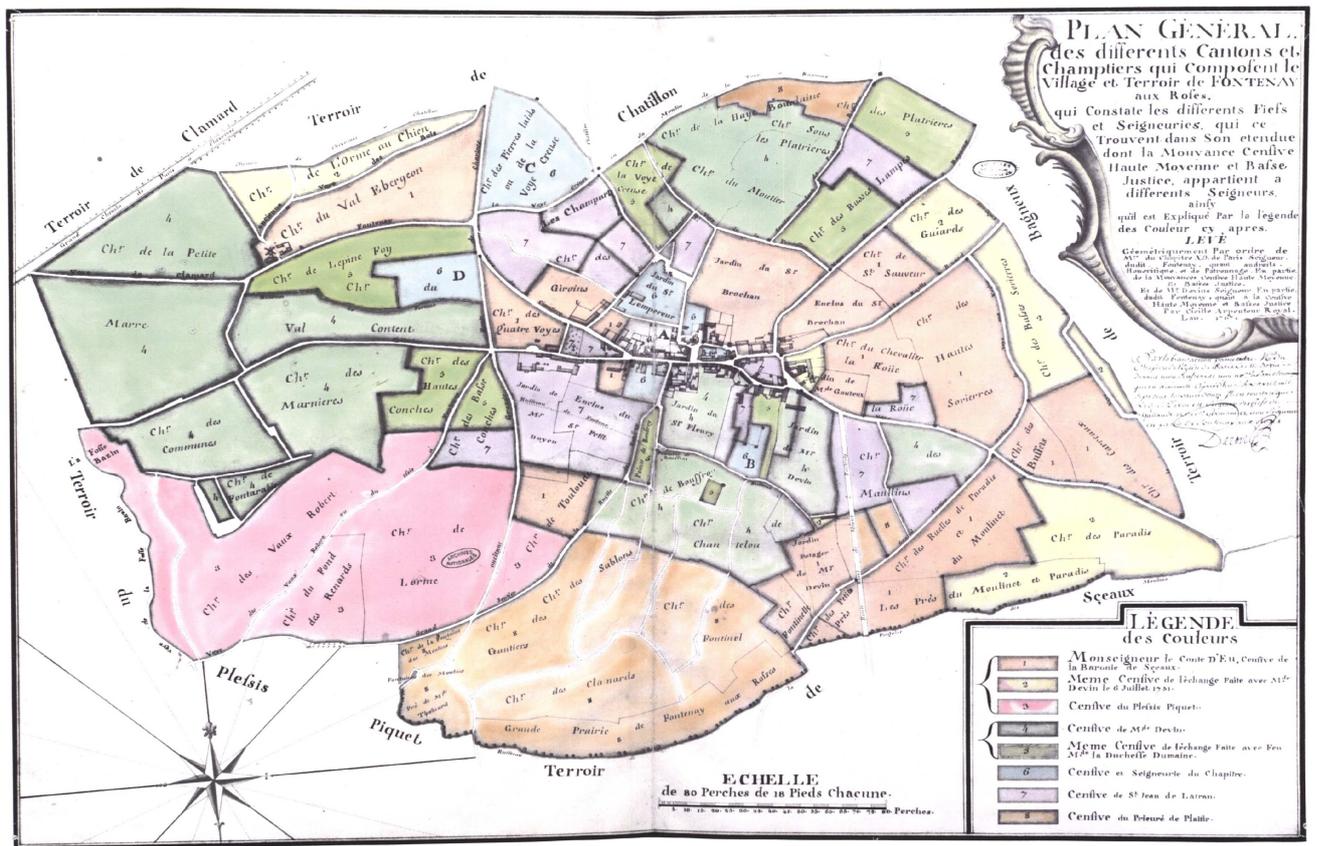


## Les communautés ecclésiastiques



Plan de 1767.  
Archives nationales

**Au Moyen Age, trois communautés ecclésiastiques se partagent principalement le territoire fontenaisien :**

- L'abbaye de Sainte-Geneviève, du XI<sup>ème</sup> siècle à 1588. Elle possède un fief qui s'étend sur des terres longeant Bagneux.
- L'abbaye de Saint-Germain-des-Près du XII<sup>ème</sup> siècle à 1789 dont les terres sont à la frontière avec Châtillon.
- Le Chapitre de Notre-Dame-de-Paris de l'an 805 à 1789.

**Chacun de ces regroupements de terres, soigneusement délimités, constituaient non seulement la propriété éminente mais aussi la zone de juridiction d'une communauté ecclésiastique (abbaye, chapitre) désignée sous le nom de seigneur.**

**Les revenus du domaine (la seigneurie) provenaient de la perception du cens, de divers droits payés lors des mutations foncières ou de taxes sur les terres nouvellement défrichées (le champart). En échange de la protection assurée par le seigneur, les habitants participaient aux labours, aux semailles ou aux vendanges (les corvées). Son pouvoir de banalité obligeait aussi le seigneur à entretenir les instruments banaux (pressoir près de l'église, four sur la future rue Boucicaut, puits non loin de ce qui deviendra l'Ecole Normale).**

**Enfin, le seigneur pouvait détenir le droit de haute, moyenne ou basse justice et ainsi exercer sa juridiction sur ses sujets. Ce monde disparaîtra avec la Révolution.**